

Application ratione temporis et ratione loci

Le règlement n° 1346/2000 est applicable depuis le 31 mai 2002 dans les États suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède.

Le règlement n° 1346/2000 est applicable depuis le 1^{er} mai 2004 dans les États suivants : Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Slovénie.

Le règlement n° 1346/2000 est applicable depuis le 1^{er} janvier 2007 en Bulgarie et en Roumanie.

Le règlement n° 1346/2000 est applicable depuis le 1^{er} juillet 2013 en Croatie.

Le règlement n° 1346/2000 n'est pas en vigueur au Danemark.

Imprimé depuis Lynxlex.com

URL source:<https://www.lynxlex.com/fr/text/insolvabilit%C3%A9-r%C3%A8gl-13462000/application-ratione-temporis-et-ratione-loci/442#comment-0>